



Courroie de distribution

Par **Bmina**, le **03/03/2024** à **11:12**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un véhicule d'occasion acheté chez un vendeur professionnel.

Aucun carnet d'entretien ne m'a été remis. Il ne semble pas que la courroie de distribution ait été changée alors que ce changement aurait dû être fait. En effet, j'ai acheté mon véhicule avec 108000 km et 6 ans et 2 mois. Sur mon véhicule, il est préconisé de changer la courroie de distribution à 100000 km ou 6 ans.

Suis je en droit demander au vendeur d'effectuer ce changement ou bien de me rembourser les frais des réparations ?

Merci

Par **youris**, le **03/03/2024** à **12:18**

bonjour,

demander vous pouvez, par contre une réponse positive n'est pas acquise.

une préconisation n'est pas une obligation.

vous écrivez: " *Il ne semble pas que la courroie de distribution ait été changée* ".

vous auriez du poser la question avant d'acheter puisque vous connaissiez le kilométrage, et exiger le carnet d'entretien. Il est possible que le prix de vente tienne compte de la courroie non remplacée.

selon mes connaissances (limitées), le kilométrage moyen de remplacement se situe autour de 120000 km, certains véhicules comportent des chaînes de distribution qui durent plus longtemps que les courroies.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **03/03/2024** à **12:21**

Bienvenue

[quote]

Il ne semble pas que la courroie de distribution ait été changée alors que ce changement aurait dû être fait.

[/quote]

Commencer peut-être par lui demander si ce travail a été fait et de le justifier.